

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : **SANS PLOMB 98**

Date de révision : Mai 2021

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006



---

Symboles:	F+ - Extrêmement inflammable. T - Toxique. N - Dangereux pour l'environnement
Phrases R:	R12 Extrêmement inflammable R38 Irritant pour la peau R45 Peut provoquer le cancer R46 Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Phrases S:	S2 Conserver hors de la portée des enfants S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer S23 Ne pas respirer les vapeurs S24 Eviter le contact avec la peau S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout S43 En cas d'incendie, utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du CO2 - Ne jamais utiliser d'eau S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) S53 Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité
EN FRANCE :	ETIQUETAGE NON REQUIS (excepté pour les produits conditionnés ou les échantillons - voir également § 15), selon les dispositions d'application de l'arrêté du 20 avril 1994 (J.O. du 8 mai 1994) définies par circulaire du Ministère du Travail (circulaire DRT 94/14 du 22 novembre 1994).
Etiquetage transport:	Concerné - voir § 14.

---

## 1 Identification de la Substance / Préparation et de la Société.

Nom du produit:	SANS PLOMB 98
Code du produit:	40004949
Utilisation commerciale:	Supercarburant sans plomb 98. Utilisation exclusive pour l'alimentation des moteurs à allumage commandé.
Fournisseur:	
Nom/raison sociale:	Société ZELLER SAS
Adresse:	8 rue Ellenhard 67000 STRASBOURG

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : **SANS PLOMB 98**

Date de révision : Mai 2021

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006



Numéros à contacter: 03.88.37.17.37

No d' appel d'urgence:

CENTRES ANTI-POISONS :

- Hôpital de Strasbourg TEL : 03.88.37.37.371 Pace de l'Hôpital – 67000 STRASBOURG
- Hôpital FERNAND WIDAL TEL : 01 40 05 48 48  
200, rue du Faubourg Saint-Denis - 75475 PARIS Cedex 10
- Hôpital EDOUARD HERRIOT TEL : 04 72 11 75 84  
5, place d'Arsonval - 69437 LYON Cedex 3
- Hôpital SALVATOR TEL : 04 91 75 25 25  
249, boulevard Sainte Marguerite - 13274 MARSEILLE Cedex 9

## 2 Composition / informations sur les composants.

Préparation:

.

Nature chimique:

Mélange complexe d'hydrocarbures constitués de paraffines, cyclo-paraffines, d'hydrocarbures aromatiques et oléfiniques (incluant du benzène à 1.0%v/v maximum), dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C4 - C12. Contient des hydrocarbures oxygénés qui peuvent contenir de l'oxyde de tert-butyle et de méthyle (MTBE) et d'autres éthers. Peut aussi contenir plusieurs additifs à <0,1%. Peut contenir des colorants ou marqueurs pour des raisons fiscales et pour empêcher l'utilisation frauduleuse.

Composants dangereux:

Essence, N° CAS : 86290-81-5, EINECS : 289-220-8 (F+; T; N;  
R12-R38-R45-R46-R48/20-R63-R65-R67-R51/53) : > 90 %, dont :  
- benzène (CAS : 71-43-2) (EINECS : 200-753-7) (F, T -  
R11-R45-R46-R36/38-R48/23/24/25-R65) <= 1 % mas. selon la norme NF EN 12177:1998  
- n-hexane (CAS : 110-54-3) (EINECS : 203-777-6) (F, Xn, N -  
R11-R38-R48/20-R62-R65-R67-R51/53) généralement < 5 % vol.  
- toluène (CAS : 108-88-3) (EINECS : 203-625-9) (F, Xn - R11-R38-R48/20-R63-R65-R67)  
< 30 % vol.  
Ethyle tert-butyle éther, N° CAS : 637-92-3, EINECS : 211-309-7 (F,Xi R11-R38) : 0 - 17 %  
tert-Amyle méthyle éther, N° CAS : 994-05-8, EINECS : 213-611-4 (F,Xi R11-R38) : 0 - 17 %  
Diisopropyl éther, N° CAS : 108-20-3, EINECS : 203-560-6 (F,Xi R11-R19-R66-R67) : 0 - 17 %  
Méthyle tert-butyle éther, N° CAS : 1634-04-04, EINECS : 216-653-1 (F,Xi R11-R38) : 0 - 15 %

## 3 Identification des dangers.

Principaux dangers:

(voir § 11 et 12).

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : **SANS PLOMB 98**

Date de révision : Mai 2021

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006



---

Effets néfastes sur la santé:	Peut provoquer le cancer. Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Nocif: Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges L'inhalation répétée de vapeurs en quantités importantes entraîne une exposition au benzène. L'exposition répétée à de fortes concentrations de benzène peut entraîner des leucémies classées comme des cancers. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à des lésions pulmonaires très graves se développant rapidement.
Effets sur l'environnement:	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers physico-chimiques:	Extrêmement inflammable.
Risques spécifiques:	AUCUN A NOTRE CONNAISSANCE, EN USAGE NORMAL.
Classification du produit:	Extrêmement inflammable Cancérogène catégorie 2. Mutagène catégorie 2. Toxique pour la reproduction catégorie 3. Nocif Irritant Dangereux pour l'environnement

---

## 4 Premiers secours.

EN CAS DE TROUBLES GRAVES APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Principaux symptômes:	Les vapeurs ou brouillards sont irritants pour les muqueuses notamment oculaires. A fortes concentrations, ils exercent une action narcotique sur le système nerveux central, soit légère (céphalée, vertiges, somnolence), soit grave (perte de connaissance avec parfois troubles convulsifs) nécessitant des secours rapides.
Inhalation ( premiers secours):	Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air libre, la maintenir au chaud et au repos.
Contact avec la peau ( premiers secours):	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux ( premiers secours):	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.
Ingestion ( premiers secours):	Aucun traitement spécial n'est généralement nécessaire. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Maintenir la personne au repos. Faire appel au médecin.
Aspiration ( premiers secours):	L'aspiration de liquide dans les poumons est extrêmement dangereuse (pneumopathie aiguë). Transporter d'urgence en milieu hospitalier.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : **SANS PLOMB 98**

Date de révision : Mai 2021

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006



---

Instructions pour le médecin: En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

---

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie.

SE CONFORMER AUX DISPOSITIONS APPLICABLES DU REGLEMENT DES INSTALLATIONS CLASSEES.

Point d'éclair:	< 0 °C selon la norme NF M 07-011.
Moyens d'extinction appropriés:	Mousse, CO <sub>2</sub> , poudre, et éventuellement eau pulvérisée additionnée si possible de produit mouillant.
Moyens d'extinction déconseillés:	Eau interdite sous forme de jet bâton. L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).
Dangers spécifiques:	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO <sub>2</sub> , hydrocarbures variés, etc... et des suies. Leur inhalation est très dangereuse. Une attention particulière doit être accordée aux risques d'explosion. En effet, quand la température approche celle du point éclair, la tension de vapeur est telle qu'elle permet l'établissement d'une atmosphère explosive au-dessus du produit stocké.
Methodes particulieres d'intervention:	Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fossés, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'écoulement). Refroidir les surfaces exposées au feu (par exemple les bacs aériens). Cette action ne doit être effectuée que par du personnel ayant subi l'entraînement adéquat. Isoler la source de combustible ; selon le cas, laisser brûler sous contrôle jusqu'à épuisement du combustible, ou utiliser les agents d'extinction appropriés.
Protection des intervenants:	Protéger le personnel par des rideaux d'eau. Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant, en atmosphère confinée, en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

---

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

Précautions individuelles:	Eviter le contact avec: - la peau. - les yeux. - les vêtements. Ne pas respirer: Les vapeurs. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Supprimer toute source d'ignition possible dans la zone environnante. Evacuer le personnel. Les vapeurs peuvent se répandre au sol sur des distances considérables. En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, un masque (si risque d'inhalation de vapeurs), des bottes et un vêtement, imperméables aux hydrocarbures.
----------------------------	---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : **SANS PLOMB 98**

Date de révision : Mai 2021

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006



Précautions pour la protection de l'environnement:

Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution.

En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.

Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

Méthodes de nettoyage/récupération - déversement limité:

A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, etc ...).

Ne jamais utiliser d'agent dispersant.

Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant.

Ne pas jeter à l'égout.

Conserver les déchets dans des récipients clos et étanches au produit récupéré.

Méthodes de nettoyage/récupération - déversement important:

Transférer dans un récipient de récupération étiqueté, scellé, pour collecter le produit ou l'éliminer en sécurité.

Sinon traiter comme pour un déversement limité.

Déversements dans la mer:

Les déversements dans la mer doivent être traités selon le Plan d'urgence en cas de pollution engendrée par les navires, comme il est exigé par la convention MARPOL, annexe 1, règle 26.

Elimination:

Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

Prevention des risques secondaires:

Eliminer les causes possibles d'ignition.

Envisager l'interruption des alimentations électriques.

## 7 Manipulation et Stockage.

Manipulation:

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des Installations classées.

Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mise à la terre ou autre de tout équipement.

Mesures techniques:

- Prévention de l'exposition des travailleurs:

Eviter la formation des brouillards, vapeurs ou aérosols.

Manipuler dans des locaux bien ventilés.

Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.

Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié d'entreprise spécialisée.

NE PAS FUMER.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : **SANS PLOMB 98**

Date de révision : Mai 2021

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006



NE PAS INHALER DE VAPEURS.  
EVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES MUQUEUSES.  
NE JAMAIS AMORCER AVEC LA BOUCHE LE SIPHONNAGE D'UN RESERVOIR.  
PORTER DES CHAUSSURES DE SECURITE ET DES VETEMENTS, NE GENERANT PAS DE CHARGES ELECTROSTATIQUES.  
IL EST INTERDIT D'UTILISER LES CARBURANTS COMME DISSOLVANTS OU DILUANTS.

- Prévention des incendies et des explosions:

Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'écoulement).  
Utiliser du matériel antidéflagrant.  
Manipuler à l'abri de toute source d'ignition et de chaleur.  
Ne pas employer d'air ou d'oxygène comprimé dans le transvasement ou la circulation de produits.  
N'intervenir que sur des réservoirs froids, dégazés (risque d'atmosphère explosive) et aérés.

Précautions:

Chargement et déchargement doivent se faire à la température ambiante.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques, en particulier en mettant toutes les parties des installations en liaison équipotentielle reliée à la terre, en interdisant le chargement en pluie, et en limitant la vitesse d'écoulement du produit, en particulier au début du chargement.  
Ne pas utiliser de téléphone portable lors de la manipulation  
Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.  
Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conseils d'utilisation:

Eviter le contact avec les agents oxydants forts.  
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistant aux hydrocarbures.

STOCKAGE:

Mesures techniques:

Conditions de stockage:

Utiliser du matériel antidéflagrant conformément à la réglementation en vigueur  
Ce produit ne doit jamais être stocké dans des bâtiments occupés par des personnes. Il est possible de stocker de petits volumes dans des récipients appropriés et transportables. Ces récipients doivent être stockés dans des zones bien ventilées, des locaux de stockage résistants au feu.  
Ne pas stocker dans des récipients inappropriés, non étiquetés ou incorrectement étiquetés.  
Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver dans une zone délimitée.  
Les fûts seront correctement gerbés jusqu'à un maximum de 3 en hauteur.  
Stocké à température ambiante.  
Empêcher toute infiltration d'eau.  
Installer les réservoirs loin de la chaleur et de toute autre source d'ignition.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : **SANS PLOMB 98**

Date de révision : Mai 2021

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006



---

	<p>Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec, bien ventilé et à l'écart du rayonnement solaire direct ou de toute autre source de chaleur ou d'ignition.</p> <p>Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.</p> <p>Les installations électriques doivent être conformes aux réglementations en vigueur.</p> <p>Eviter de remplir en éclaboussant.</p> <p>Attendre 30 minutes après le chargement d'une citerne avant d'ouvrir les capots ou trou-d'hommes.</p> <p>Possibilité d'électricité statique durant le pompage. Mise à la terre ou autre de tout équipement.</p>
Transfert de produit:	
Nettoyage des réservoirs:	<p>Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des réservoirs de stockage sont des opérations de spécialiste qui nécessitent l'application de précautions et de procédures strictes. Celles-ci comprennent l'autorisation de travail, le dégazage des réservoirs, en utilisant un harnais et des lignes de survie, ainsi qu'un appareil respiratoire.</p> <p>Avant d'entrer et en cours de nettoyage, l'atmosphère à l'intérieur du réservoir doit être contrôlée en utilisant un système de mesure de l'oxygène et/ou un explosimètre.</p> <p>Des précautions supplémentaires sont requises pour les réservoirs ayant servi à stocker de l'essence au plomb, consulter la publication de l'Associated Octel Company, "Nettoyage et élimination des boues des cuves d'essence au plomb".</p>
Matières incompatibles:	Réactions dangereuses en cas de contact avec les agents oxydants forts.
Matériaux d'emballage recommandés:	<p>N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries ... résistant aux hydrocarbures.</p> <p>Pour les récipients, utiliser:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Acier doux.</li><li>- Acier inoxydable.</li></ul> <p>Pour le revêtement interne du ou des récipients, utiliser:</p> <p>Pour les obturateurs et les joints, utiliser:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- P.T.F.E.</li><li>- Polyéthylène haute densité.</li><li>- Polypropylène haute densité</li><li>- Viton A.</li><li>- Viton B.</li></ul>
Matériaux d'emballage déconseillés:	<p>Les matières utilisées dans la construction des installations destinées au stockage, à la manipulation et à la distribution de ce produit ne devraient pas présenter de dangers particuliers pour la sécurité, ni dégrader sa qualité</p> <p>Exemple de matériaux déconseillés: cuivre, alliages de cuivre (ferreux ou non ferreux), zinc, alliages de zinc. Les matières synthétiques comme les plastiques, les fibres de verre, sont également déconseillés selon les caractéristiques de la matière et l'usage qui en est fait.</p> <p>Les matières pour les emballages, les bidons (y compris ceux utilisés pour conserver ou expédier les échantillons) et les revêtements intérieurs ne doivent pas détériorer la qualité du produit. Elles doivent être étanches et ne doivent pas être attaquées ou abîmées par le produit.</p> <p>Exemples de matériaux à éviter: caoutchouc naturel, méthacrylate polyméthyl, polystyrène, chlorure de polyvinyle, polyisobutène</p>

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : **SANS PLOMB 98**

Date de révision : Mai 2021

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006



Autres conseils: S'assurer que les installations de manipulation et de stockage sont conformes aux réglementations nationales.  
Eviter l'utilisation de récipients en plastique pour la vidange ou pour la prise d'échantillons.  
Ne jamais siphoner avec la bouche.

## 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

SE CONFORMER AU CODE DU TRAVAIL : \*Règles particulières de prévention du risque cancérigène, art. R 231.56 à R 231.56.12\*

Mesures d'ordre technique: Manipuler le produit en atmosphère bien ventilée avec du matériel anti-déflagrant.  
Dans le cas de travaux dans des cuves ou réservoirs, prendre les précautions d'usage.

Valeurs limites: pour les ESSENCES :  
- en France : aucune.  
- aux U.S.A. : valeur moyenne d'exposition aux essences (TLV-TWA) 300 mg/m<sup>3</sup>, sur 8 heures.  
pour le BENZENE :  
- en France : 1 ppm (3,25 mg/m<sup>3</sup>) sur 8 heures  
- aux U.S.A. : TLV-TWA 0.5 sur 8 heures  
pour le N-HEXANE :  
- en France : VME 170 mg/m<sup>3</sup> (50 ppm) sur 8 heures  
- aux U.S.A. : TLV-TWA : 50 ppm  
pour le TOLUENE :  
- en France : VME 375 mg/m<sup>3</sup> (100 ppm) sur 8 heures, VLE 550 mg/m<sup>3</sup> (150 ppm)  
- aux U.S.A. : TLV-TWA : 50 ppm  
pour l'OXYDE DE DIISOPROPYLE :  
- en France : VME 1050 mg/m<sup>3</sup>(250 ppm) sur 8 heures  
pour l'ETHYLE TERT-BUTYLE ETHER :  
- aux USA : TLV-TWA : 5 ppm  
pour le METHYLE TERT-BUTYLE ETHER :  
- aux USA : TLV-TWA : 40 ppm  
pour le TERT-AMYLE METHYLE ETHER :  
- aux USA : TLV-TWA : 20 ppm

Protection respiratoire: Si les niveaux d'exposition ne peuvent être maintenus en-deça des valeurs limites applicables, utiliser un appareil respiratoire à cartouche pour vapeurs organiques combinée avec un pré-filtre à particules. Lorsque les appareils à filtration d'air ne conviennent pas (concentrations dans l'air élevées, risque de déficit en oxygène, espace confiné,...) utiliser un appareil respiratoire à pression positive approprié.

Protection des mains: Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.  
Gants en caoutchouc nitrile ou PVC, en cas d'éventuelles projections.

Protection des yeux: Lunettes ou visière faciale pour éviter les projections éventuelles.

Protection de la peau et du corps (autre que les mains): Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : **SANS PLOMB 98**

Date de révision : Mai 2021

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006



Mesures d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

## 9 Propriétés physiques et chimiques.

Etat physique:

Liquide à 20 °C.

Couleur:

Jaune pâle avec reflets jaunes à verts

Odeur:

Caractéristique.

pH:

Non applicable.

Intervalle de distillation de l'ordre de 20 °C à 210 °C.

Caractéristiques de distillation:

Point initial :  $\geq 20^{\circ}\text{C}$

Point d'éclair:

$< -40^{\circ}\text{C}$  selon la norme ASTM D 93.

Température d'auto-inflammation:

$> 300^{\circ}\text{C}$  (ASTM E-659). Cette valeur peut être notablement abaissée par contact sur matériaux pouvant avoir un rôle catalytique (métaux comme le cuivre, matériaux fortement divisés, ...).

Caractéristiques d'explosivité:

Limites d'explosivité dans l'air à température ambiante : environ 1 % à 8 % en volume de vapeur dans l'air.

Pression de vapeur:

45 - 90 kPa selon la norme NF EN 13016-1:1997, selon la saison.

Densité de vapeur (air=1):

$> 3$

Masse volumique:

Entre 720 et 775 kg/m<sup>3</sup> à 15 °C.

Solubilité dans l'eau:

Pratiquement non miscible mais peut dépendre de la nature et de la teneur en composés oxygénés organiques (environ 20 mg/l à 20°C).

Solubilité dans les solvants organiques:

Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.

Coefficient de partage n-octanol/eau:

log Pow = 2.1 à 6

L'ensemble des caractéristiques normatives et administratives sont définis au chapitre 16.

## 10 Stabilité et Réactivité.

Stabilité:

Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

Conditions à éviter:

La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique...

Matières à éviter:

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux:

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, etc.. et des suies.

## 11 Informations toxicologiques.

TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX

- inhalation :

CL 50 rat : 5.2 mg/l / 4 h (IUCLID)

L'inhalation de vapeurs à fortes concentrations entraîne une action sur le système nerveux central : céphalée, vertiges, somnolence, voire perte de connaissance avec parfois des

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : **SANS PLOMB 98**

Date de révision : Mai 2021

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006



---

	troubles convulsifs nécessitant des secours rapides
	Les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses.
- contact avec la peau :	DL 50 lapin : 3750 mg/kg (IUCLID)
	Irritant.
- contact avec les yeux :	Non classé irritant, mais peut provoquer une sensation de brûlure et rougeurs temporaires
- ingestion :	DL 50 rat : > 5000 mg/kg (IUCLID)
	Nocif :
	En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).
TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG	
TERME	
- contact avec la peau :	Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses avec risque d'allergie secondaire.
- cancérogénèse :	Cancérogène.
- mutagénèse :	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- toxicité pour la reproduction :	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
SENSIBILISATION	
- contact avec la peau :	non classé

---

## 12 Informations écologiques.

Mobilité:	* AIR : Le produit s'évapore dans l'atmosphère et se disperse plus ou moins en fonction des conditions locales. Les vapeurs peuvent néanmoins stagner en nappe dans les parties basses en atmosphère calme ou confinée.
	* SOL : Le produit peut s'infiltrer dans le sol.
	* EAU : Le produit s'étale à la surface de l'eau. Une faible fraction peut s'y solubiliser.
Persistance / dégradabilité:	Le produit est intrinsèquement biodégradable. Toutefois, certains composants peuvent être persistants dans l'environnement.
Bioaccumulation:	La bioaccumulation potentielle de ce produit dans l'environnement est très basse.
Ecotoxicité:	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

## 13 Considérations relatives à l'élimination.

Méthodes pertinentes d'élimination des déchets:	Dans le cadre de l'utilisation des carburants, les rejets de produits ne peuvent être en principe que d'origine accidentelle. Dans les autres cas, les excédents seront recyclés ou brûlés.
Méthodes pertinentes d'élimination:	Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. Remettre à un éliminateur agréé.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : **SANS PLOMB 98**

Date de révision : Mai 2021

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006



Dispositions locales:

Stockage des hydrocarbures liquides :

- Arrêté du 09.11.72 (J.O. du 31.12.72), Arrêté du 19.11.75 (J.O. du 23.01.76), circulaire du 04.12.75 (J.O. du 123.01.76).

L'élimination des boues de nettoyage des réservoirs sera effectuée conformément aux dispositions relatives aux déchets :

- Loi n° 75-633 du 15.07.75 et décret n° 77-974 du 19.08.77 ; décret n° 79-981 du 21.11.79 modifié par le décret n° 85-387 du 29.03.85,

- Loi n° 88-1261 du 30.12.1988; décret n° 90-267 du 23.03.1990, relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.

- Décret n° 93-1412 du 29.12.1993 (nomenclature des installations classées - (I.C.).

- Loi n° 92-646 du 13.07.1992, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Arrêté du 02-02-1998 relatif aux rejets.

Décret N° 2002-540 du 18-04-2002 relatif à la classification des déchets dangereux.

## 14 Informations relatives au transport.

Réglementations internationales:

.

Numéro ONU:

1203

par voies terrestres (ADR-RID):

Classe : 3 - code de classification : F1 - groupe d'emballage : II - étiquette : 3 - Numéro d'identification du danger : 33

par voies fluviales (ADNR) :

Classe : 3 - code de classification : F1 - groupe d'emballage : II - étiquette : 3

par voie maritime (IMDG) :

Classe : 3 - groupe d'emballage : II - étiquette : 3

par voie aérienne (IATA):

Classe : 3 - Risque subsidiaire : - - Groupe d'emballage : II - Etiquette : Flammable liquid

## 15 Informations réglementaires.

REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE:

ETIQUETAGE CE:

Symboles UE:

F+ : Extrêmement inflammable

T: Toxique

N : Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

R12 - Extrêmement inflammable.

R38 - Irritant pour la peau.

R45 - Peut provoquer le cancer.

R46 - Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R65 - Nocif: Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : **SANS PLOMB 98**

Date de révision : Mai 2021

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006



S23 - Ne pas respirer les vapeurs.  
S24 - Eviter le contact avec la peau.  
S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
S43 - En cas d'incendie, utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du CO2 - Ne jamais utiliser d'eau.  
S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
S53 - Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S61 - Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants dangereux:

Contient : essence

Réglementation Française:

ETIQUETAGE NON REQUIS (excepté pour les produits conditionnés ou les échantillons), selon les dispositions d'application de l'arrêté du 20 avril 1994 (J.O. du 8 mai 1994) définies par circulaire du Ministère du Travail (circulaire DRT 94/14 du 22 novembre 1994).

\* Code Sécurité sociale:

Tableau(x) des maladies professionnelles : N° 4 - 4bis - 59 - 84

Art. L 461-6, Art. D 461-1, annexe A N° 601.

\* Code du Travail:

Art. R.241-50, arrêté du 11.07.1977 (Benzène).

Art. R 231-56 à R 231-56-12.

\* Installations classées:

Liquide inflammable (1ère catégorie) - rubrique 1430.

\* Autres:

Arrêté du 20 avril 1994 (J.O. du 8 Mai 1994) relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses (Annexe VI - § 1-7.2.1.).

Si le produit est conditionné et destiné à un usage non exclusivement professionnel, les récipients doivent être dotés d'une indication de danger détectable au toucher conformément à la réglementation en vigueur.

(et d'une fermeture à l'épreuve des enfants).

Décret 86-269 du 13 février 1986 modifié, relatif à la protection des travailleurs exposés au benzène.

Décret 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (modification sous section 6 de la section 5 du titre III du livre II du code du travail)

Arrêté du 26 avril 1996 relatif au chargement et déchargement effectué par une entreprise extérieure

## 16 Autres informations.

Conseils relatifs à la formation:

Directive n° 90-394 modifiée du 28/06/90 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail.

Utilisations et restrictions:

Ce produit ne doit être utilisé que pour l'alimentation des moteurs à allumage commandé.

L'emploi comme dissolvant ou diluant est interdit sauf si utilisé en vase clos (Décret n° 91-880 du 6 septembre 1991).

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : **SANS PLOMB 98**

Date de révision : Mai 2021

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006



Autres informations:

Rapport du CONCAWE : dossier 6/05, recommandations juillet 2005

IUCLID Data Set (REGLEMENT 793/63 du 25/02/1998)

Références normatives AFNOR : norme NF EN 228 de janvier 2000

Spécifications administratives : Arrêté du 23/12/1999(JO du 29/12/99)

Date de création de la fiche:

26/05/1998.

Date d'édition de la fiche:

07/11/2005.

\* Mise à jour :

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)

Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées).

" Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités."

**Fin du document.**

**Nombre de pages:13**